

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1104

présenté par
M. Raphaël Gérard

à l'amendement n° 946 de M. Lefèvre

ARTICLE 5 BIS

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.